

Dossier Essex : condamnations pour trafic d'êtres humains

Myria constate avec satisfaction que le tribunal de Bruges a condamné, parfois lourdement, la plupart des prévenus impliqués, depuis la Belgique, dans le dossier de transport clandestin dit « Essex ». Vu le nombre élevé de victimes, pas moins de 39 Vietnamiens retrouvés morts, il s'était constitué partie civile dans ce dossier important et tragique.

1

Le 23 octobre 2019, les corps de 39 Vietnamiens étouffés ont été retrouvés à Essex. L'enquête a révélé que plusieurs victimes avaient séjourné en Belgique avant d'être placées dans le camion frigorifique. En dépit du drame d'Essex et malgré les mesures sanitaires contre le coronavirus, les passeurs ont continué à transporter clandestinement des centaines de Vietnamiens vers le Royaume-Uni.

Il est question d'une vaste organisation criminelle, avec des cellules qui opèrent au Vietnam, en Allemagne, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, ... Le passage spécifique entre le continent et le Royaume-Uni était organisé en collaboration avec une société de transport irlandaise. Les passeurs étaient masqués et armés en cours de route. Ils donnaient également des ordres aux victimes du trafic. Plusieurs victimes étaient abandonnées à leur sort.

La Belgique a mis sur pied une équipe commune d'enquête avec le Royaume-Uni, l'Irlande et la France. Une collaboration étroite a également eu lieu avec l'Allemagne et les Pays-Bas. L'enquête a permis de remonter, pour la période d'incrimination, jusqu'à mai 2018.

Le volet belge de l'enquête a permis de mettre au jour une cellule clandestine facilitant le réseau plus vaste et travaillant en symbiose avec celui-ci pour les passages vers le Royaume-Uni. Les enquêteurs ont également localisé deux *safehouses* à Bruxelles où les victimes étaient enfermées et surveillées. Les auteurs géraient ces *safehouses* lors de leurs conversations téléphoniques comme des entrepôts pour leurs 'objets de trafic'. A partir de là, les victimes partaient en groupes pour le transport. Le prix d'un transport clandestin du Vietnam jusqu'au Royaume-Uni était en moyenne de 24.000 euros.

Les avantages patrimoniaux issus de l'organisation criminelle étaient énormes. Le montant total de l'avantage patrimonial s'élevait à plus de sept millions d'euros. Rien que le transport clandestin mortel avait déjà rapporté 460.000 euros.

Depuis, des réseaux de passeurs similaires sont dans le collimateur des autorités judiciaires. Myria suit ces dossiers de près.

Contact presse :

Joris Delporte • Presse & communication - 0468 01 65 45 • joris.delporte@myria.be